

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 18 avril 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Hervé, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, Mme Choulet, Mme Dellac, M. Fourcade, Mme Paul

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Guiraud donnant pouvoir à Mme Valls
Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Beaudet
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Molossi donnant pouvoir à M. Hanotin
Mme Coppi donnant pouvoir à M. Hervé
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Ayyadi donnant pouvoir à M. Prudhomme
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Grosbois
M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche
M. Chabani donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Thibault, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Valleton, M. Monany, M. Kergoat, Mme Magrino, Mme Piétri



Délibération n° 2019-IV-09 du 18 avril 2019

PLAN D'ACTIONS 2019-2021 POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,



- ADOPTE le plan d'actions 2019-2021 pour l'égalité entre les femmes et les hommes ci-annexé.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kern, Mme Paul, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.